

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

99\_DE-014-200086379-20260113-DEL20260110

Date de convocation  
7 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le treize janvier à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**13 janvier 2026**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoir : 6

Excusés : Marinette Lebon, Emmanuelle Isabelle, Laurent Weinreich Delphine Besson, Christian Grélé, Anne-Claire Poignard

Votants : 25

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin, Eric Huet,

Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau  
Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout  
Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll  
Christian Grélé a donné pouvoir à Christian Asse  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2026\_01\_10

**FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION DES ESPACES COMMERCIAUX PLACE FOCH**

L'achèvement de la Halle des Herbages, située au 2 Place du Maréchal Foch, marque la fin des travaux de construction de cet espace commercial, qui vient compléter l'offre du Marché Couvert. Grâce à leur proximité immédiate, ces deux bâtiments sont destinés à être des équipements complémentaires, permettant d'enrichir l'accueil d'événements et de dynamiser l'activité commerciale de la commune.

Actuellement, la programmation annuelle des événements du Marché Couvert est complète, ce qui limite sa capacité d'accueil pour de nouveaux événements. Cependant, la mise à disposition de la Halle des Herbages et des salles polyvalentes du bâtiment du Pré<sup>2</sup> vont permettre de diversifier l'offre d'espaces disponibles.

Ces nouveaux espaces de location offriront des créneaux supplémentaires, ce qui permettra de libérer certains créneaux au Marché Couvert et d'y accueillir davantage d'événements, en lien avec sa vocation actuelle.

Dans cette perspective, il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la Halle des Herbages. Afin de garantir une gestion cohérente et équilibrée de ces nouveaux espaces, une révision des tarifs de location du Marché Couvert s'avère également nécessaire, en tenant compte des évolutions économiques récentes et des nouvelles exigences liées à la gestion de ces deux espaces complémentaires.

Le Conseil Municipal reconnaît que certaines manifestations peuvent présenter un intérêt public local. Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir les cas où la mise à disposition gratuite de l'un de ces espaces peut être accordée.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération « DEL20190129\_03 » fixant la tarification communale de l'ensemble des prestations payantes de la collectivité ;

**Vu** la décision du maire DEC \_2022\_02\_06 du 03/02/2022 ajustant les tarifs de location du marché couvert ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** les tarifications tels que présentées dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- **PRECISE** que les tarifications tels que présentées ne s'applique pas aux commerçants ambulants régies par la délégation de service public de gestion du/des marchés hebdomadaires,
- **PRECISE** que les tarifs applicables au Pré<sup>2</sup> font l'objet d'une délibération distincte,
- **PRECISE** que les tarifs sont applicables pour l'année en cours et peuvent faire l'objet d'une révision annuelle.

### TARIFS MARCHÉ COUVERT (TTC)

	<u>½</u> journée	Journée
<b>STANDARD</b> (Activité professionnelle ou commerciale) (Personnes privées)	350€	550€
<b>PREFERENTIEL</b> (CDC, associations communales)	150€	200€
<b>SUPPLEMENT</b> Cuisine, vaisselle		100€

**TARIFS HALLE DES HERBAGES (TTC)**

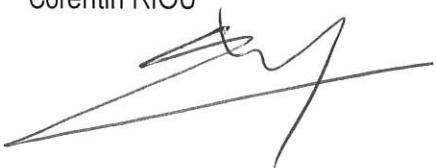
	<u>½</u> journée	Journée
STANDARD (Activité professionnelle ou commerciale) (Personnes privées)	200€	300€
PREFERENTIEL (CDC, associations communales)	100€	150€

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Corentin RIOU



Yves DESHAYES

